



RECONDUCTION n° 20/2
DU PROCES-VERBAL n° 10 - V - 480

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Concernant	Une cloison séparative en plaques de plâtre référence GYPSOTECH S120 avec parements en double épaisseur de plaques de plâtre de référence GYPSOTECH STD BA13.
Demandeur	FASSA France 320 avenue Berthelot F - 69008 LYON
Extensions de classement reconduites	Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis d'Efectis France. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites : 11/1 et 18/2
Durée de validité	Le procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions) et les extensions de classement (ainsi que toutes leurs éventuelles révisions) mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au : 29 septembre 2025. Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par Efectis France. Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 25 août 2020

X 
RENAUD FAGNONI

X 
RENAUD SCHILLINGER

Chargé d'Affaires
Signé par : Renaud FAGNONI

Superviseur
Signé par : Renaud SCHILLINGER

RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon Arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

PROCÈS-VERBAL de CLASSEMENT n° 10 – V – 480

Des extensions de classement peuvent se rapporter au présent procès-verbal.
Elles ne sont cumulables entre-elles qu'après avis du Laboratoire.

Durée de validité :

Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au :
29 Septembre 2015

Rapport de référence :

10 – V – 480

Concernant :

**Une cloison séparative en plaques de plâtre référence GYPSOTECH S120
avec parements en double épaisseur de plaques de plâtre de
référence GYPSOTECH STD BA13**

Sens de feu : Indifférent

Demandeur :

**FASSA FRANCE
80, Rue Condorcet
FR - 38090 VAULX MILIEU**

Ce procès-verbal comporte 7 pages. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

1. INTRODUCTION

Le procès-verbal de classement de résistance au feu est affecté à une cloison séparative en plaques de plâtre de référence GYPSOTECH S120 avec parements en double épaisseur de plaques de plâtre de référence GYPSOTECH STD BA13, conformément aux modes opératoires donnés dans la norme NF EN 13501-2 « Classement au feu des produits de construction et éléments de bâtiment - Partie 2 : Classement à partir des données d'essais de résistance au feu à l'exclusion des produits utilisés dans les systèmes de ventilation ».

2. LABORATOIRE D'ESSAIS

Nom : EFACTIS France
Adresse : Voie Romaine
F - 57280 MAIZIERES-Lès-METZ

3. ESSAI DE RESISTANCE AU FEU DE REFERENCE

Numéro de l'essai : 10 - V - 480
Date de l'essai : 29 Septembre 2010

4. REFERENCE ET PROVENANCE DE L'ELEMENT TESTE

Référence : Cloison séparative en plaques de plâtre de référence GYPSOTECH S120.
Provenance : FASSA BORTOLO
via Lazzaris, 3
ITA - 31027 SPRESIANO (TV)

5. PRINCIPE DE L'ENSEMBLE

5.1 TYPE DE FONCTION

La cloison séparative en plaques de plâtre de référence GYPSOTECH S120 avec parements en double épaisseur de plaques de plâtre de référence GYPSOTECH STD BA13, est définie comme un « élément non porteur ». Sa fonction est de résister au feu en ce qui concerne les performances de résistance au feu données au paragraphe 5 de la norme NF EN 13501-2.

5.2 GENERALITES

Voir planche n° 1.

L'élément est une cloison séparative réalisée à partir d'une ossature métallique en montants doubles et de parements en double épaisseur de plaques de plâtre de référence GYPSOTECH STD BA13.

Epaisseur : 98 mm

5.3 NOMENCLATURE DES COMPOSANTS

Etablie selon les indications du Demandeur de l'essai,
Les dimensions sont données en mm.

Désignation	Référence	Autres produits admis	Matériau	Caractéristiques	Fournisseur
Parements	GYPSOTECH STD BA13	-	Plaque de plâtre	e = 12,5 mm	FASSA BORTOLO
Montants	GYPSOTECH M48-35	GYPSOTECH M48-35, M70-35 ou M90-35	Tôle d'acier galvanisé	6x34x46,5x36x6 mm e = 6/10 mm	FASSA BORTOLO
Lisses	GYPSOTECH L34 x 23	-	Cornières en acier galvanisé	34 x 23 mm e = 6/10 mm	FASSA BORTOLO
Rives	GYPSOTECH M70	GYPSOTECH R70 ou R90	Tôle d'acier galvanisé	34 x 70 x 36 mm e = 6/10 mm	FASSA BORTOLO
Enduit	FASSA JOINT 8H	FASSA JOINT 2h ou 3h	Colle à base de plâtre	-	FASSA BORTOLO
Bande à joint	FASSA	-	Papier micro-perforé	largeur = 51 mm	FASSA BORTOLO
Vis pour plaques de plâtre	GYPSOTECH 3,5 x 25 mm	GYPSOTECH 3,5 x 45 mm	Acier	Ø 3,5 x 25 mm	FASSA BORTOLO
	GYPSOTECH 3,5 x 35 mm	GYPSOTECH 3,5 x 55 mm	Acier	Ø 3,5 x 35 mm	FASSA BORTOLO
Vis pour fixation des profilés entre eux	GYPSOTECH 4,2 x 13 mm	-	Acier	Ø 4,2 x 13 mm	FASSA BORTOLO
Vis	ROCKET 6 x 40/22	Vis à bois ou à panneaux bois de dimensions minimales Ø6x40 mm	Acier	Ø6 x 40 mm	COMMERCE
Chevilles	FISCHER SX 8 x 40	Chevilles nylon diamètre ≥8 mm longueur ≥40 mm	nylon	-	COMMERCE
Isolation	PAR CONFORT	-	Laine de verre	e = 2 x 45 mm	ISOVER
Boîtier électrique	718361 (DEBFLEX)	Tout autre boîtier de dimensions inférieure ou égale à Ø67 x 40 mm	plastique	Ø 67 x 40 mm	COMMERCE
Mortier-colle	FASSA MAF	-	Mortier colle base plâtre	-	FASSA BORTOLO
Calfeutrement en pied, sur la mi-largeur de la cloison	Mastic acrylique joints et fissures				NOVIPRO

e = Epaisseur --- mv = masse volumique

5.4 DESCRIPTION DE L'ELEMENT

Nota : Les plans figurant sur la planche n° 1 ont été fournis par le Demandeur, contrôlés par le laboratoire d'Essais et sont conformes à l'élément testé.

5.4.1 Ossature

Les lisses haute et basse sont réalisées chacune par deux cornières en acier galvanisé de référence GYPSOTECH L34 x 23, fixées en vis-à-vis à la construction support par vis acier Ø6 x 40 mm et chevilles nylon disposées au pas maximal de 500 mm, définissant un vide de cloison de largeur 70 mm.

Les rive sont réalisé par un profilé en tôle d'acier de référence GYPSOTECH M70

Les rives sont fixée à la paroi support par vis acier Ø6 x 40 mm et chevilles nylon disposées au pas de 500 mm.

Ces éléments sont montés en butée dans la construction support.

Les montants sont réalisés par des profilés en tôle d'acier de référence GYPSOTECH M48-35 qui peuvent être raboutés. Les profilés sont fixés dos à dos de manière à former des montants doubles. Le raboutage est décalé d'au moins 2600 mm d'un côté à l'autre et d'un montant à l'autre. Les montants sont décalés d'une face à l'autre :

- perpendiculairement à la cloison de manière à réserver un vide d'épaisseur de 70 mm ;
- parallèlement à la cloison de 300 mm.

Les montants situés sur une même face sont disposés au pas maximal de 600 mm.

Les montants sont montés par simple emboîtement dans la lisse haute et fixé chacun par 1 vis GYPSOTECH 4,2 x 13 mm à la lisse basse.

Un jeu de dilatation de 10 mm est réservé en tête des montants.

5.4.2 Parement

Les parements sont réalisés en double épaisseur de plaques de plâtre GYPSOTECH STD BA13 de dimensions nominales 1200 x 3000 x 12,5 mm (l x h x e).

Les plaques de plâtre sont fixées sur tous les profilés en tôle d'acier de la même face par vis GYPSOTECH 3,5 x 25 disposées au pas maximal de 600 mm pour la première peau et par vis GYPSOTECH 3,5 x 35 disposées au pas maximal de 300 mm pour la seconde peau.

Des jonctions horizontales peuvent être mises en œuvre décalées de 500 mm d'une peau à l'autre et d'une face à l'autre sans aucune protection particulière.

Les jonctions verticales sont décalées d'un entraxe de montants situés sur une même face (600 mm) d'une peau à l'autre et elles sont axées sur les profils de l'ossature.

Les joints et les cueillies de chaque face sont traités à l'enduit FASSA JOINT 2H, 3H ou 8H dans lequel est marouflée une bande à joint FASSA en papier micro-perforé de largeur 51 mm. Les têtes de vis sont également traitées à l'enduit FASSA JOINT 2H, 3H ou 8H.

Un jeu de 5 à 10 mm peut être ménagé en pied de cloison, entre les plaques de la seconde peau de chaque face et la construction support. Le vide ainsi ménagé peut être calfeutré par un mastic acrylique NOVIPRO.

5.4.3 Equipement

La cloison peut être munie de boîtiers électriques de dimension maximales Ø 67 x 40 mm mis en œuvre dans des découpes de diamètre 67 mm réalisés à la scie-cloche sur les plaques de plâtres. Chaque boîtier électrique est mis en œuvre par l'intermédiaire d'un profilé GYPSOTECH R48 façonné en forme de « U » à l'aide de 2 vis GYPSOTECH 4,2 x 13 mm, soit une par angle. Le cadre ainsi formé est fixé par vis GYPSOTECH 3,5 x 35 mm au dos de la peau interne pour chaque face recevant un boîtier.

Les boîtiers sont mis en œuvre dans les réservations après bourrage de mortier-colle de référence FASSA MAF à ce niveau.

6. REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT

L'élément mis en œuvre dans les conditions décrites par le Laboratoire peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle.

7. CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

7.1 REFERENCE DU CLASSEMENT

Le présent classement a été réalisé conformément au paragraphe 7.5.2. de la norme NF EN 13501-2.

7.2 CLASSEMENT

L'élément est classé selon les combinaisons suivantes de paramètres de performances et de classes.

R	E	I	W		f	-	M	C	S	G	K
	E				90						
	E	I			90						

8. CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

8.1 A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE

L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant dans le rapport de référence.

En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal, le rapport de référence pourra être demandé à son propriétaire, sans obligation de cession du document.

8.2 SENS DU FEU

L'élément étant de constitution symétrique, il peut être mis en œuvre pour un sens de feu **INDIFFERENT**.

8.3 DOMAINE D'APPLICATION DIRECTE DES RESULTATS

Conformément à la norme NF EN 13501-2, l'élément a le domaine d'application directe suivant.

8.3.1 Généralités

Conformément au paragraphe 13.1. de la norme NF EN 1364-1, les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes, du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité :

- diminution de la hauteur ;
- augmentation de l'épaisseur de la cloison ;
- augmentation de l'épaisseur des matériaux constitutifs ;
- diminution des dimensions linéaires de plaque(s) ou de panneau(x) mais pas de leur épaisseur ;
- diminution de l'espacement des montants ;
- diminution des entraxes des fixations ;
- augmentation du nombre de joints horizontaux si le joint, situé à 500 mm au maximum du bord supérieur, a fait l'objet de l'essai ;
- utilisation d'accessoires et d'aménagements de surface lorsqu'ils sont essayés à 500 mm maximum du bord supérieur ;
- joint horizontaux et/ou verticaux s'ils ont été soumis à l'essai.

8.3.2 Extension en largeur

Conformément au paragraphe 13.2. de la norme NF EN 1364-1, les classements indiqués au paragraphe 7 du présent procès-verbal de classement sont également valables pour toute cloison identique à celle testée et de largeur illimitée.

8.3.3 Extension en hauteur

Conformément au paragraphe 13.3. de la norme NF EN 1364-1, les résultats de l'essai au feu indiqués au paragraphe 7 du présent procès-verbal de classement sont également valables pour toute contre-cloison identique à celle testée et de hauteur maximale ne dépassant pas :

- 4000 mm pour un classement EI60 ;
- 3400 mm pour un classement EI90.

8.3.4 Constructions supports

Conformément au paragraphe 13.4. de la norme NF EN 1364-1, les classements indiqués au paragraphe 7 du présent procès-verbal de classement sont également valables pour toute cloison identique à celle testée et installée dans des voiles en béton armé ayant une masse volumique d'au moins 2200 kg/m³ et une épaisseur d'au moins 200 mm.

9. DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

Ce procès-verbal de classement est valable **CINQ ANS** à dater de la réalisation de l'essai, soit jusqu'au :

VINT NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE

Passé cette date, ce procès-verbal de classement n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par le Laboratoire EFECTIS France.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 16 Novembre 2010.



Balla GUISSÉ
Ingénieur Chargé d'Affaires



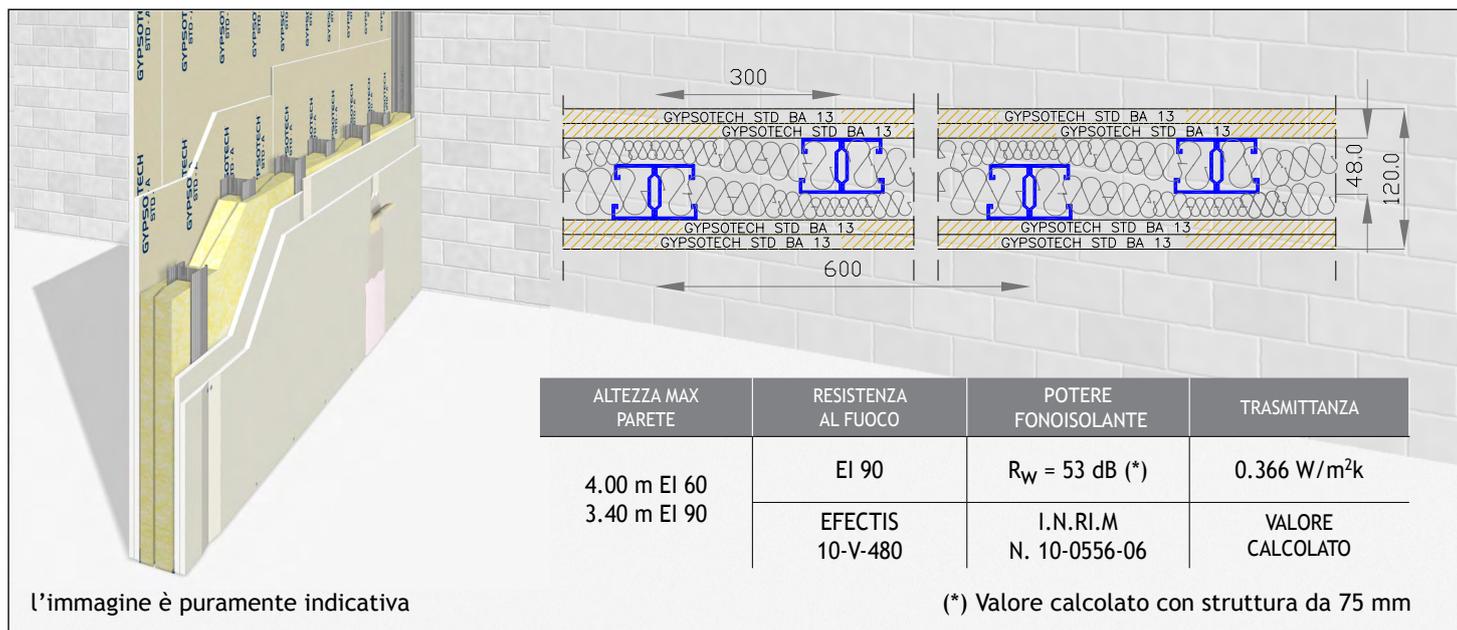
Sébastien BONINSEGNA
Chef du Service Consultance
Chef du Service Essais 2

Ce procès-verbal de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Ce procès-verbal de classement ne représente pas l'approbation de type ou la certification de l'élément.

Parete GypsoTech “Modus WA 2x48/120 LV”

Parete divisoria con orditura dorso/dorso - EI 90



LASTRE

- N° 4 lastre GypsoTech STD BA 13 (tipo A) secondo norma UNI EN 520.

ORDITURA METALLICA

Profili metallici in lamiera d'acciaio zincato da 6/10 di spessore conformi a UNI EN 14195.

PRIMA ORDITURA

- Guide orizzontali a U 30/70/30 mm, solidarizzate meccanicamente a pavimento e a soffitto mediante accessori di fissaggio posti a interasse massimo di 500 mm.
- Montanti verticali a C 34/48/36 mm, posti a interasse di 600 mm posizionati dorso/dorso a formare una H.

SECONDA ORDITURA

- Montanti verticali a C 34/48/36 mm, posti a interasse di 600 mm posizionati dorso/dorso a formare una H.
- Le due orditure dovranno essere sfalsate tra loro in modo tale

che l'interasse tra i montanti sia di 300 mm come indicato nella sezione.

ISOLANTE

- Lana di vetro inserita tra i montanti delle strutture metalliche

VITI

- Autoperforanti fosfatate poste ad interasse massimo di 300 mm.

STUCCHI E NASTRI DI RINFORZO

- Stucco FASSAJOINT (conforme a UNI EN 13963) per il trattamento dei giunti e la stuccatura degli angoli e delle teste delle viti in modo da ottenere una superficie pronta per la finitura
- Nastro di rinforzo in carta GYPSONOTECH per il trattamento dei giunti
- Nastro mono o biadesivo in polietilene espanso a cellule chiuse da applicare su tutto il perimetro della struttura metallica al fine di eliminare la possibile presenza di ponti acustici dovuti alle trasmissioni attraverso le strutture dell'edificio.

Note

Il presente rapporto di prova prevede l'aumento dello spessore delle orditure quindi si potrà realizzare la presente soluzione con:

- Guide orizzontali a U 40/75/40 mm, solidarizzate meccanicamente a pavimento e a soffitto mediante accessori di fissaggio posti a interasse massimo di 500 mm.
- Montanti verticali a C 50/49/47 mm, posti a interasse di 600 mm e posizionati dorso/dorso sfalsati di 300 mm.
- N° 4 lastre GypsoTech STD BA 13 (tipo A) secondo norma UNI EN 520.

Riguardo alla resistenza al fuoco EI 90 che si richiede alla parete in oggetto, il riferimento è il Rapporto di prova n.10-V-480 facente riferimento alla prova effettuata in data 26/09/2010 dal laboratorio Efectis di Maizières - les - Metz ai sensi delle norme UNI EN 13501-2 e UNI EN 1364-1. Si precisa che la soluzione indicata è applicabile nel caso di utilizzo di prodotti e sistemi GYPSONOTECH: in ogni caso dovranno essere rispettate le procedure previste dal DM 07/08/2012 Allegato II e dal DM 03/08/2015 Norme tecniche di prevenzione incendi e relativo Decreto del Direttore Centrale per la Prevenzione e Sicurezza Tecnica del Dipartimento dei Vigili del Fuoco, del Soccorso Pubblico e della Difesa Civile, DCPST N. 200 del 31/10/2012.

